



B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges

Code : B50011



Version: 1

Date d'émission: 18/09/2025

Date d'impression: 18/09/2025

RUBRIQUE 1 — IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT:

B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges
Code : B50011 UFI: UCH2-FSU9-D44S-1KJK

1.2

UTILISATIONS IDENTIFIÉES PERTINENTES DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE ET UTILISATIONS DÉCONSEILLÉES:

Utilisations prévues (principales fonctions techniques): ☐ Industriel ☒ Professionnelle ☒ consommation

Désodorisant.

Secteurs d'utilisation:

Utilisations par des consommateurs (SU21).

Types d'utilisation du PCN:

Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action progressive). Produits d'assainissement de l'air pour les pièces intérieures (action instantanée).

Utilisations déconseillées:

Ce produit n'est pas recommandé pour toute utilisation ou pour les secteurs d'utilisation industrielle, professionnelle ou de consommation autres que ceux cités précédemment comme 'Utilisations prévues ou identifiées'.

Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation, selon l'annexe XVII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:

Sans restriction.

1.3

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE FOURNISSEUR DE LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:

THOUY

7 rue Georges Charpak - ZA Le Causse - 81290 Labruguière FRANCE

Téléphone: +33 0563627033 - www.thouy.net

- Adresse électronique de la personne responsable de la fiche de données de sécurité:

contact@thouy.fr

1.4

NUMÉRO D'APPEL D'URGENCE:

+33 0563627033 7:00-15:00 h

Téléphone d'urgence pour premiers secours: (+33) 01 45425959 (24 h.) ORFILA (France)

 ORFILA

- Centres de toxicologie FRANCE:

PARIS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Fernand Widal - Téléphone: +33 140054848

NANCY: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Central - Téléphone: +33 383225050

LILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance - Téléphone: 825812822 (France), +33 800595959

STRASBOURG: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpitaux Universitaires de Strasbourg - Téléphone: +33 388373737

BORDEAUX: Centre Antipoison, Hôpital Pellegrin-Tripode - Téléphone: +33 556964080

LYON: Centre Antipoison, Hôpital Edouard Herriot - Téléphone: +33 472116911

TOULOUSE: Centre Antipoisons et de Toxicovigilance, Hôpital Purpan - Téléphone: +33 561777447

ANGERS: Centre Antipoison et de Toxicovigilance d'Angers C.H.R.U. - Téléphone: +33 241482121

MARSEILLE: Centre Antipoison et de Toxicovigilance, Hôpital Salvator - Téléphone: +33 491752525

BRUSSELS/BRUXELLES (Belgique): Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum - Téléphone: +32 70245245

RUBRIQUE 2 — IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1

CLASSIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE:

La classification des mélanges est faite selon les principes suivants: a) lorsque des données (tests) sont disponibles pour la classification des mélanges, elles sont généralement classifiées sur la base de ces données, b) en l'absence de données (tests) pour les mélanges, des méthodes d'interpolation ou d'extrapolation sont généralement utilisées pour évaluer le risque, en utilisant les données de classification disponibles pour des mélanges similaires, et c) en l'absence d'essais et d'informations permettant d'appliquer des techniques d'interpolation ou d'extrapolation, des méthodes sont utilisées pour classer l'évaluation des risques sur la base des données des composants individuels du mélange.

Classification selon le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP):

DANGER:Aerosol 1:H222|Eye Irrit. 2:H319|STOT SE (narcosis) 3:H336|Aerosol 3:H229

Classe de danger	Classification du mélange	Cat.	Routes d'exposition	Organes cibles	Effets
Physico-chimique:	 Aerosol 1:H222 c) Aerosol 3:H229 c)	Cat.1 Cat.3	- -	- -	- -
Santé humaine:	 Eye Irrit. 2:H319 c) STOT SE (narcosis) 3:H336 c)	Cat.2 Cat.3	Yeux -	Yeux -	Irritation -
Environnement:					
Non classé					

Le texte intégral des mentions de danger est indiqué dans la section 16.

Note: Lorsque dans la section 3 on utilise une fourchette de pourcentages, les dangers pour la santé et l'environnement décrivent les effets de la concentration plus élevée de chaque composant, mais inférieure à la valeur maximale indiquée.

2.2

ÉLÉMENTS D'ÉTIQUETAGE:

 Le produit est étiqueté avec la mention d'avertissement DANGER en accord avec le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).

- Mentions de danger:

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

		B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges Code : B50011		 										
Version: 1		Date d'émission: 18/09/2025		Date d'impression: 18/09/2025										
	H319Provoque une sévère irritation des yeux. H336Peut provoquer somnolence ou vertiges. - Conseils de prudence: P102Tenir hors de portée des enfants. P210Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P211Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. P251Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. P410+P412Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F. P501Éliminer le contenu/réceptier dans un point de collecte pour les déchets dangereux ou spéciaux. - Indications additionnelles: EUH208Contient 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one. Peut produire une réaction allergique. - Substances qui contribuent à la classification: Aucun en pourcentage égal ou supérieur à la limite pour être inclus dans l'étiquette.													
2.3	AUTRES DANGERS: Dangers qui n'entraînent pas la classification, mais qui peuvent contribuer aux dangers généraux du mélange: - Autres dangers physico-chimiques: On ne connaît pas des autres effets néfastes pertinentes. - Autres effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine: Une exposition prolongée à des vapeurs peut provoquer somnolence passagère. En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher. - Autres effets néfastes pour l'environnement: Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d'évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Phtalate de diéthyle.													
RUBRIQUE 3 — COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS														
3.1	SUBSTANCES: Non applicable (mélange).													
3.2	MÉLANGES: Ce produit-ci est un mélange. Description chimique: Aérosol. COMPOSANTS DANGEREUX: Substances qui interviennent en pourcentage supérieur à la limite d'exemption: <table><tr><td>5 < C < 10 %  </td><td>Alcool isopropylique CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7, REACH: 01-2119457558-25 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336</td><td>ATP01</td></tr><tr><td>C < 1 %</td><td>Phtalate de diéthyle CAS: 84-66-2, EC: 201-550-6, REACH: 01-2119486682-27 Substance aux propriétés perturbateurs endocriniens.</td><td>Non classé</td></tr><tr><td>C ≤ 0,01 %  </td><td>4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one CAS: 3658-77-3, EC: 222-908-8, REACH: 01-2120754473-52 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=500 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 EUH071 Skin Sens. 1A:H317</td><td>REACH</td></tr></table> Impuretés: Ne contient pas d'autres composants ou impuretés qui pourraient influencer dans la classification du produit. Adjuvants de stabilisation: Aucun. Référence à d'autres sections: Pour plus d'informations sur composants dangereux, voir rubriques 8, 11, 12 et 16. SUBSTANCES EXTRÊMEMENT PRÉOCCUPANTES (SVHC): Liste mise à jour par l'ECHA sur 25/06/2025. Substances SVHC soumises à autorisation, y compris dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. Substances SVHC candidates à inclure dans l'annexe XIV du Règlement (CE) nr. 1907/2006: Aucune. SUBSTANCES PERSISTANTS, BIOACCUMULABLES ET TOXIQUES (PBT), OU TRÈS PERSISTANTS ET TRÈS BIOACCUMULABLES (VPVB): Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB. Substances POP incluses dans le RÈGLEMENT (UE) 2019/1021~2020/784 relatif aux polluants organiques persistants: Aucune.					5 < C < 10 % 	Alcool isopropylique CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7, REACH: 01-2119457558-25 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336	ATP01	C < 1 %	Phtalate de diéthyle CAS: 84-66-2, EC: 201-550-6, REACH: 01-2119486682-27 Substance aux propriétés perturbateurs endocriniens.	Non classé	C ≤ 0,01 % 	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one CAS: 3658-77-3, EC: 222-908-8, REACH: 01-2120754473-52 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=500 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 EUH071 Skin Sens. 1A:H317	REACH
5 < C < 10 % 	Alcool isopropylique CAS: 67-63-0, EC: 200-661-7, REACH: 01-2119457558-25 CLP: Danger: Flam. Liq. 2:H225 Eye Irrit. 2:H319 STOT SE (narcosis) 3:H336	ATP01												
C < 1 %	Phtalate de diéthyle CAS: 84-66-2, EC: 201-550-6, REACH: 01-2119486682-27 Substance aux propriétés perturbateurs endocriniens.	Non classé												
C ≤ 0,01 % 	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one CAS: 3658-77-3, EC: 222-908-8, REACH: 01-2120754473-52 CLP: Danger: Acute Tox. (oral) 4:H302 (ATE=500 mg/kg) Skin Corr. 1B:H314 Eye Dam. 1:H318 EUH071 Skin Sens. 1A:H317	REACH												

	B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges Code : B50011	 
--	--	---

Version: 1 Date d'émission: 18/09/2025 Date d'impression: 18/09/2025

RUBRIQUE 4 — PREMIERS SECOURS

4.1	DESCRIPTION DES MESURES DE PREMIERS SECOURS:  Les symptômes peuvent apparaître après l'exposition, de sorte qu'en cas d'une exposition directe au produit, en cas de doute, ou si les symptômes persistent, appeler un médecin. Ne jamais rien donner à boire au sujet inconscient. Les secouristes doivent faire attention à se protéger lui mêmes et utiliser les moyens de protection individuelles recommandées s'il y a une possibilité d'exposition. Lors des premiers secours utiliser des gants protecteurs.		
	Route d'exposition	Symptômes et effets, aigus et différés	Description des premiers secours
	Inhalation:	L'inhalation de vapeurs de solvants peut provoquer céphalées, étourdissements, vertiges, fatigue, asthénie musculaire, et, dans les cas extrêmes, perte de conscience.	Retirer le sujet de la zone contaminée et l'amener en plein air. Si la respiration est irrégulière ou en cas d'arrêt respiratoire, respiration artificielle. Une victime inconsciente doit être placée en position latérale de sécurité (PLS). Maintenir la victime couverte avec une couverture et appeler un médecin.
	Peau:	En cas de contact prolongé, la peau peut dessécher.	Oter immédiatement, sur place, les vêtements souillés. Laver soigneusement et abondamment les zones affectées avec de l'eau froide ou tiède savonneuse, ou bien avec un autre produit approprié pour le nettoyage de la peau.
	Yeux:	Le contact avec les yeux cause rougeur et douleur. 	Enlever les verres de contact. Rincage à l'eau immédiat et abondant, en maintenant les paupières écartées. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.
	Ingestion:	Par ingestion, peut causer irritation de la gorge, douleur abdominale, somnolence, nausées, vomissement et diarrhée.	En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Ne pas tenter de faire vomir, dû au risque d'aspiration. Mettre en position demi-assise et laisser au repos.
4.2	PRINCIPAUX SYMPTÔMES ET EFFETS, AIGUS ET DIFFERES: Les principaux symptômes et effets sont indiqués dans les sections 4.1 et 11.1		
4.3	INDICATION DES EVENTUELS SOINS MEDICAUX IMMEDIATS ET TRAITEMENTS PARTICULIERS NECESSAIRES: <u>Information pour le médecin:</u> Les dommages des détergents et tensioactifs dans les muqueuses intestinales sont irréversibles. Ne pas faire vomir, mais effectuer un lavage d'estomac après avoir fait une addition de diméthicone (antimousse). <u>Antidotes et contre-indications:</u> Il n'est pas connu un antidote spécifique.		

RUBRIQUE 5 — MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1	MOYENS D'EXTINCTION: Poudres spécifiques ou CO2. En cas d'incendies plus graves utiliser aussi de la mousse résistante à l'alcool et eau pulvérisée. Ne pas utiliser pour l'extinction: jet direct d'eau. Le jet d'eau direct peut ne pas être efficace pour éteindre l'incendie, étant donné que le feu peut se propager.		
5.2	DANGERS PARTICULIERS RÉSULTANT DE LA SUBSTANCE OU DU MÉLANGE: Lors de la combustion ou de la décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone, dioxyde de carbone. L'exposition aux produits de combustion ou décomposition peut comporter des risques pour la santé.		
5.3	CONSEILS AUX POMPIERS: <u>Équipements de protection particuliers:</u> Selon la magnitude de l'incendie, il serait nécessaire d'utiliser des vêtements de protection contre la chaleur, appareil respiratoire isolant autonome, gants, lunettes protectrices ou masques faciaux et bottes. Si l'équipement de protection contre l'incendie n'est pas disponible ou n'est pas utilisée, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à une distance de sécurité. La norme EN469 offre un niveau de protection de base en cas d'incidents chimiques. <u>Autres recommandations:</u> Refroidir à l'eau pulvérisée les tanks, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou du feu. Rester du côté d'où vient le vent. Éviter les produits utilisés dans la lutte contre l'incendie, de passer aux écoulements, égouts ou aux cours d'eau.		



Date d'impression: 18/09/2025

6.1	PRÉCAUTIONS INDIVIDUELLES, ÉQUIPEMENT DE PROTECTION ET PROCÉDURES D'URGENCE:
-----	--

6.2	PRÉCAUTIONS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
-----	--

6.3	MÉTHODES ET MATÉRIEL DE CONFINEMENT ET DE NETTOYAGE:
-----	--

6.4	RÉFÉRENCE À D'AUTRES RUBRIQUES:
-----	---------------------------------

Pour des informations de contact en cas d'urgence, voir rubrique 1.
 Pour des informations pour une manipulation sans danger, voir rubrique 7.
 Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.
 Pour l'élimination des résidus, suivre les recommandations de la rubrique 13.

7.1	PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UNE MANIPULATION SANS DANGER:
-----	--

Accomplir la législation en vigueur sur la santé et la sécurité au travail.

- Recommandations générales:

Éviter tout genre de déversement ou fuite. Ne pas laisser les récipients ouverts.

- Recommandations pour prévenir des risques d'incendie et d'explosion:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, pouvant s'étaler le long du sol à des grandes distances et peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui au contact de sources d'ignition lointaines peuvent s'enflammer ou exploser. Dû à l'inflammabilité, ce matériel ne peut être utilisé que dans des zones libres de sources d'ignition et à l'écart de sources de chaleur ou électriques. Éteindre les téléphones portables et ne pas fumer. Ne pas utiliser des outils pouvant provoquer des étincelles.

Point d'éclair	-58* °C (Pensky-Martens)
----------------	--------------------------

CLP 2.6.4.3.

Température auto-inflammation:	372* °C
--------------------------------	---------

- Recommandations pour prévenir des risques toxicologiques:

Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation. Après manipulation, se laver les mains avec de l'eau savonneuse. Pour le contrôle d'exposition et mesures de protection personnelle, voir rubrique 8.

- Recommandations pour prévenir la contamination de l'environnement:

Éviter tout déversement à l'environnement. Prêter une attention spéciale à l'eau de nettoyage. En cas de déversement accidentel, suivre les instructions de la rubrique 6.

7.2	CONDITIONS D'UN STOCKAGE SÛR, Y COMPRIS LES ÉVENTUELLES INCOMPATIBILITÉS:
-----	---

Interdire la zone aux personnes non autorisées. Conserver hors de portée des enfants. Le produit doit être stocké isolé de sources de chaleur et électriques. Ne pas fumer dans l'aire de stockage. S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. Éviter des conditions d'humidité extrêmes. Pour éviter le rejet accidentel du produit après ouverture des récipients, fermer à nouveau soigneusement et placez-les en position verticale. Pour plus d'informations, voir rubrique 10.

- Classe de magasin:

D'après les dispositions en vigueur.

- Temps de stockage:

12 Mois.

- Températures:

min:5 °C, max:40 °C (recommandé).

- Matières incompatibles:

Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.

- Type d'emballage:

Selon réglementations en vigueur.

- Quantités limites (Seveso III): Directive 2012/18/UE:

Non applicable (produit per utilisation non industrielle).

7.3	<u>UTILISATION(S) FINALE(S) PARTICULIÈRE(S):</u>
-----	--

Aucune recommandation particulière disponible différente à celles indiquées pour l'usage de ce produit.



B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges

Code : B50011



Version: 1

Date d'émission: 18/09/2025

Date d'impression: 18/09/2025

RUBRIQUE 8 — CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1

PARAMÈTRES DE CONTRÔLE:

Si un produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, peut être nécessaire la surveillance personnel, de l'atmosphère de travail ou biologique, pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle et/ou la nécessité d'utiliser un équipement de protection respiratoire. Référence doit être faite a normes comme EN689, EN14042 et EN482 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques, et l'exposition aux agents chimiques et biologiques. Référence doit être aussi faite aux documents d'orientation nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

- LIMITES D'EXPOSITION PROFESSIONNELLE (VLE)

INRS 2012 (ED 984) (Decret 2012-746) (France, 2012)	An	VME		VLCT		Observations	Table
		ppm	mg/m3	ppm	mg/m3		MP non.
Alcool isopropylique	1982	-	-	400	980		84
Phtalate de diéthyle	1987	-	5	-	-		

VME - Valeur limite moyenne d'exposition 8 heures, VLCT - Valeur limite d'exposition court terme, MP - Maladie Professionnelle.

- VALEURS LIMITES BIOLOGIQUES (VLB):

La surveillance biologique peut être une technique complémentaire très utile à la surveillance de l'air lorsque les seules techniques d'échantillonnage de l'air peuvent ne pas donner une indication fiable de l'exposition. La surveillance biologique est la mesure et l'évaluation de substances dangereuses ou de leurs métabolites dans les tissus, les sécrétions, les excréments ou l'air expiré, ou toute combinaison de ceux-ci, chez les travailleurs exposés. Les mesures reflètent l'absorption d'une substance par toutes les voies. La surveillance biologique peut être particulièrement utile dans les cas d'absorption cutanée importante et/ou d'absorption du tractus gastro-intestinal après l'ingestion, lorsque le contrôle de l'exposition dépend d'un équipement de protection respiratoire, lorsqu'il existe une relation raisonnablement bien définie entre la surveillance biologique et l'effet, ou où il donne des informations sur la dose accumulée et le poids corporelle de l'organe cible qui est liée à la toxicité.

Cette préparation contient les suivantes substances qui ont établi une valeur limite biologique:

-

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET (DNEL):

Le niveau dérivé sans effet (DNEL) est un niveau d'exposition qui est considéré comme sûr, dérivée de données toxicologiques selon directives spécifiques inclus dans REACH. Les valeurs DNEL peuvent différer d'un limite d'exposition professionnel (VLE) pour le même produit chimique. Les valeurs VLE peuvent être recommandées pour une déterminée entreprise, un organisme de réglementation du gouvernement ou d'une organisation d'experts. Bien que sont considérées aussi comme protecteurs de la santé, les valeurs VLE sont dérivés par un procédé différent de REACH.

- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets systémiques, aiguë et chroniques: 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one Phtalate de diéthyle Alcool isopropylique	DNEL Inhalation mg/m3			DNEL Cutanée mg/kg bw/d			DNEL Oral mg/kg bw/d		
	- (a)	- (c)		- (a)	- (c)		- (a)	- (c)	
	52,8 (a)	10,56 (c)		7,5 (a)	1,5 (c)		- (a)	- (c)	
	- (a)	500 (c)		- (a)	888 (c)		- (a)	- (c)	
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, TRAVAILLEURS:- Effets locaux, aiguë et chroniques: 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one Phtalate de diéthyle Alcool isopropylique	DNEL Inhalation mg/m3			DNEL Cutanée mg/cm2			DNEL Yeux mg/cm2		
	- (a)	- (c)		- (a)	- (c)		- (a)	- (c)	
	52,8 (a)	10,56 (c)		0,017 (a)	0,0084 (c)		- (a)	- (c)	
	- (a)	- (c)		- (a)	- (c)		- (a)	- (c)	
- NIVEAU DÉRIVÉ SANS EFFET, POPULATION GÉNÉRALE:- Effets systémiques, aiguë et chroniques: 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one Phtalate de diéthyle Alcool isopropylique	DNEL Inhalation mg/m3			DNEL Cutanée mg/kg bw/d			DNEL Yeux mg/kg bw/d		
	- (a)	- (c)		- (a)	- (c)		- (a)	- (c)	
	13 (a)	2,6 (c)		3,75 (a)	0,75 (c)		3,75 (a)	0,75 (c)	
	- (a)	89 (c)		- (a)	319 (c)		- (a)	26 (c)	
- EFFETS LOCAUX, AIGUË ET CHRONIQUES:- Effets locaux, aiguë et chroniques: 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one Phtalate de diéthyle Alcool isopropylique	DNEL Inhalation mg/m3			DNEL Cutanée mg/cm2			DNEL Yeux mg/cm2		
	- (a)	- (c)		- (a)	- (c)		- (a)	- (c)	
	13 (a)	2,6 (c)		0,0084 (a)	0,0042 (c)		- (a)	- (c)	
	- (a)	- (c)		- (a)	- (c)		- (a)	- (c)	

(a) - Aiguë, exposition à court terme, (c) - Chronique, exposition prolongée ou répétée.
(-) - DNEL non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET (PNEC):

- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES AQUATIQUES:- Eau douce, marin et déversements intermittentes: 4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one Phtalate de diéthyle Alcool isopropylique	PNEC Eau douce mg/l		PNEC Marin mg/l		PNEC Intermittent mg/l	
	-		-		-	
	0.012		0.0012		0.12	
	140.9		140.9		140.9	
- USINES TRAITEMENT DES EAUX USÉES (STP) ET SÉDIMENTS DANS L'EAU DOUCE ET MARINE:	PNEC STP mg/l		PNEC Sédiments mg/kg dw/d		PNEC Sédiments mg/kg dw/d	



B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges

Code : B50011



Version: 1

Date d'émission: 18/09/2025

Date d'impression: 18/09/2025

4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	-	-	-
Phtalate de diéthyle	2	0.137	0.0137
Alcool isopropylique	2251	552	552
- CONCENTRATION PRÉVISIBLE SANS EFFET, ORGANISMES TERRESTRES:- Air, sol et effets pour des prédateurs et pour l'homme:	PNEC Air mg/m3	PNEC Sol mg/kg dw/d	PNEC Oral mg/kg dw/d
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	-	-	-
Phtalate de diéthyle	-	0.137	33
Alcool isopropylique	-	28	160
(-) - PNEC non disponible (pas de données d'enregistrement REACH).			

8.2



Veiller à une ventilation adéquate. Pour cela, il faut réaliser une bonne ventilation locale et disposer d'un bon système d'extraction générale. Si ces mesures ne suffisent pas maintenir la concentration de particules et vapeurs en-dessous les limites d'exposition au travail, une protection respiratoire appropriée doit être portée.

MESURES DE PROTECTION INDIVIDUELLE, TELLES QUE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE:

- Protection respiratoire:
Éviter l'inhalation de vapeurs.

- Protection des yeux et du visage:
On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation.

- Protection des mains et de la peau:
On recommande disposer de robinets ou fontaines avec de l'eau propre dans les alentours de la zone d'utilisation. L'utilisation de crèmes protectrices peut aider à protéger les zones exposées de la peau. Des crèmes protectrices ne devront pas être appliquées après l'exposition.

Contrôle de l'exposition professionnelle: Règlement (UE) nr. 2016/425:
Comme mesure de prévention générale sur la santé et la sécurité dans l'environnement de travail, on recommande l'utilisation d'équipements de protection individuelle (EPI) basiques, avec la correspondance marquage CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, l'utilisation, le nettoyage, l'entretien, le type et les caractéristiques du EPI, la classe de protection, le marquage, la catégorie, la norme CEN, etc.), vous devriez consulter les brochures informatifs fournis par les fabricants des EPI.

Les recommandations figurant dans cette section concernent le produit sous sa forme pure, conformément à sa classification et son étiquetage selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP). Dans les situations où le produit est utilisé sous forme diluée, les mesures de prévention et de protection peuvent varier considérablement en fonction du degré de dilution, de l'usage prévu (industriel, professionnel ou consommateur) et du mode d'application (par exemple, pulvérisation, immersion ou application manuelle). Le choix des équipements de protection individuelle (EPI) — tels que des gants résistants aux produits chimiques, des lunettes de sécurité, une protection respiratoire ou des vêtements de protection — doit se fonder sur une évaluation des risques spécifique réalisée conformément aux principes du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), en tenant compte à la fois de la concentration effective du mélange et de la fréquence et durée d'exposition.

Masque:	Non.
Lunettes:	Lunettes de sécurité avec des protections latérales adéquates (EN166). Nettoyer tous les jours et désinfecter à intervalles régulières conformément aux instructions du fabricant.
Écran facial:	Non.
Gants:	Gants résistants aux produits chimiques (EN374). Il y a plusieurs facteurs (par exemple, la température), qui font que dans la pratique la période d'utilisation des gants protecteurs résistants aux produits chimiques est nettement inférieure à celle qui est établie dans la norme EN374. En raison de la grande variété de circonstances et possibilités, nous devons tenir compte du manuel d'instructions des fabricants de gants. Utiliser la technique correcte d'enlever les gants (sans toucher la surface extérieure du gant) pour éviter le contact de ce produit avec la peau. Les gants doivent être remplacés immédiatement si des indices de dégradation sont observés.
Bottes:	Non.
Tablier:	Non.
Combinaison:	Conseillable.

- Risques thermiques:
Non applicable (le produit est manipulé à la température ambiante).

CONTRÔLES D'EXPOSITION LIÉS À LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT:
Éviter tout déversement à l'environnement. Éviter les émissions à l'atmosphère.

- Déversements sur le sol:
Éviter l'infiltration dans les sols.

- Déversement dans l'eau:
Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

	B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges Code : B50011	 
---	--	---

Version: 1 Date d'émission: 18/09/2025 Date d'impression: 18/09/2025

- Loi de gestion de l'eau:
Ce produit ne contient aucune substance incluse dans la liste des substances prioritaires dans le domaine de la politique de l'eau, selon la Directive 2000/60/CE~2013/39/UE.

- Émissions atmosphériques:
En raison de la volatilité, peut entraîner des émissions à l'atmosphère durant la manipulation et l'utilisation. Éviter l'émission à l'atmosphère.

RUBRIQUE 9 — PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1	INFORMATIONS SUR LES PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES ESSENTIELLES:		
	<u>Aspect</u>		
	État physique:	Aérosol Volatile	
	Couleur:	Incolore	
	Odeur:	Caractéristique	
	Seuil olfactif:	Non disponible (mélange).	
	<u>Changement d'état</u>		
	Point de fusion:	Non disponible (mélange).	
	Point initial d'ébullition:	82,3* °C à 760 mmHg	
	<u>- Inflammabilité:</u>		
	Point d'éclair	-58* °C (Pensky-Martens)	CLP 2.6.4.3.
	Limites inférieures/supérieures d'inflammabilité/explosivité:	Non disponible	
	Température auto-inflammation:	372* °C	
	<u>Stabilité</u>		
	Température de décomposition:	Non disponible (impossibilité technique d'obtenir les données).	
	<u>Valeur pH</u>		
	pH:	Non applicable (milieu non aqueux).	
	<u>- Viscosité:</u>		
	Viscosité dynamique:	Non disponible.	
	Viscosité cinématique:	5* mm2/s à 40°C	
	<u>- Solubilité(s):</u>		
	Solubilité dans l'eau	471,5919* g/l à 20°C	
	Liposolubilité:	Non applicable (produit inorganique).	
	Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non applicable (mélange).	
	<u>- Volatilité:</u>		
	Taux d'évaporation:	Non disponible (manque de données).	
	<u>Densité</u>		
	Densité relative:	0,900* à 20/4°C	Relative eau
	Densité de vapeur relative:	Non disponible.	
	<u>Caractéristiques des particules</u>		
	La taille des particules:	Non disponible.	
	<u>- Propriétés explosives:</u>		
	Les vapeurs peuvent former à l'aide de l'air des mélanges qui peuvent s'enflammer ou exploser en présence d'une source d'ignition.		
	<u>- Propriétés comburantes:</u>		
	Non classé comme produit comburant.		
	*Valeurs estimés sur la base des substances qui composent le mélange.		
9.2	AUTRES INFORMATIONS:		
	<u>Informations concernant les classes de danger physique</u>		
	Aérosols:	Aérosol extrêmement inflammable.	
	<u>Autres caractéristiques de sécurité:</u>		
	Chaleur de combustion:	11306 Kcal/kg	
	COV (livraison):	99,3 % Poids	
	COV (livraison):	893,6 g/l	
	Non volatile:	0,70 * % Poids	1h. 60°C
	Les valeurs indiquées ne coïncident pas toujours avec les spécifications du produit. Les données pour les spécifications du produit peuvent être trouvées dans la fiche technique correspondante. Pour plus d'informations sur des propriétés physiques et chimiques relatives à la santé et à l'environnement, voir rubriques 7 et 12.		



B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges

Code : B50011



Version: 1

Date d'émission: 18/09/2025

Date d'impression: 18/09/2025

RUBRIQUE 10 — STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1	<u>RÉACTIVITÉ:</u> - <u>Corrosion pour les métaux:</u> Il n'est pas corrosif pour les métaux. - <u>Propriétés pyrophoriques:</u> Il n'est pas pyrophorique.
10.2	<u>STABILITÉ CHIMIQUE:</u> Stable dans les conditions de stockage et d'emploi recommandées.
10.3	<u>POSSIBILITÉ DE RÉACTIONS DANGEREUSES:</u> Possible réaction dangereuse avec agents oxydants, acides.
10.4	<u>CONDITIONS À ÉVITER:</u> - <u>Chaleur:</u> Tenir éloigné des sources de chaleur. - <u>Lumière:</u> S'il en est possible, éviter l'incidence directe de radiation solaire. - <u>Air:</u> Le produit n'est pas affecté par l'exposition à l'air, mais il est recommandé ne pas laisser des récipients ouverts. - <u>Humidité:</u> Éviter des conditions d'humidité extrêmes. - <u>Pression:</u> Irrélevant. - <u>Chocs:</u> Le produit n'est pas sensible aux chocs, mais comme recommandation de type général: il faut éviter les coups et une manipulation brusque, pour éviter des déformations et la rupture de l'emballage, en particulier lorsque le produit est manipulé en grandes quantités et pendant les opérations de chargement et de déchargement.
10.5	<u>MATIÈRES INCOMPATIBLES:</u> Conserver à l'écart de agents oxydants, acides.
10.6	<u>PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX:</u> Lors de décomposition thermique, des produits dangereux peuvent se former: monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11 — INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

	Aucune donnée toxicologique sur la préparation elle-même n'est disponible. La classification toxicologique de cette mélange a été faite moyennant la méthode de calcul conventionnelle du Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP).			
11.1	<u>INFORMATIONS SUR LES CLASSES DE DANGER TELLES QUE DÉFINIES DANS LE RÈGLEMENT (CE) NO 1272/2008:</u> <u>TOXICITÉ AIGUË:</u>			
	Dosages et concentrations letales de composants individuels:	DL50 (OECD401) mg/kg bw Oral	DL50 (OECD402) mg/kg bw Cutanée	CL50 (OECD403) mg/m3.4h Inhalation
	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	2320 Rat		
	Phtalate de diéthyle	8600 Rat	> 10000 Rat	
	Alcool isopropylique	5045 Rat	12800 Lapin	> 72600 Rat
	Estimations de la toxicité aiguë (ATE) de composants individuels:	ATE mg/kg bw Oral	ATE mg/kg bw Cutanée	ATE mg/m3.4h Inhalation
	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	* > 500	-	-
	Alcool isopropylique	-	-	72600 Vapeurs
(*) - Estimation ponctuelle de la toxicité aiguë correspondant à la catégorie de classification (voir GHS/CLP Table 3.1.2). Ces valeurs sont utilisées pour calculer l'ATE dans le but de classer un mélange à partir de ses composants et ne représentent pas les résultats de tests. (-) - Les composants dont on suppose qu'ils ne présentent aucune toxicité aiguë au seuil supérieur de la catégorie 4 pour la voie d'exposition correspondante sont ignorés.				
<u>- Dose sans effet observé</u> Non disponible				
<u>- Dose minimale avec effet observé</u> Non disponible				
<u>INFORMATION SUR LES VOIES D'EXPOSITION PROBABLES: TOXICITÉ AIGUË:</u>				
	Routes d'exposition	Toxicité aiguë	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées
	Inhalation: Non classé	ATE > 5000 mg/m3	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
	Peau: Non classé	ATE > 2000 mg/kg bw	Non disponible.	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).
				Critère GHS/CLP 3.1.3.6.



B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges

Code : B50011



Version: 1

Date d'émission: 18/09/2025

Date d'impression: 18/09/2025

Yeux: Non classé	Non disponible.	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par contact oculaire (manque de données).	GHS/CLP 1.2.5.
Ingestion: Non classé	ATE > 5000 mg/kg bw	-	Il n'est pas classé comme un produit avec toxicité aiguë par ingestion (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.1.3.6.

GHS/CLP 3.1.3.6: Classification de mélanges à partir des composants (formule d'additivité).

CORROSSIVITÉ / IRRITATION / SENSIBILISATION :

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Corrossivité/irritation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 1.2.6. 3.8.3.4.
- Corrossivité/irritation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit corrossif ou irritant par contact cutané (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.2.3.3.
- Lésions/irritation oculaire graves: 	Yeux 	Cat.2	IRRITANT: Provoque une sévère irritation des yeux.	GHS/CLP 3.3.3.3.
- Sensibilisation respiratoire: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par inhalation (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.
- Sensibilisation cutanée: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit sensibilisant par contact cutanée (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.4.3.3.

GHS/CLP 3.2.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.3.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.4.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.
GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

- DANGER PAR ASPIRATION:

Classe de danger	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Danger par aspiration: Non classé	-	-	Il n'est pas classé comme un produit dangereux par aspiration (compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis).	GHS/CLP 3.10.3.3.

GHS/CLP 3.10.3.3: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES CIBLES (STOT): Exposition unique (SE) et/ou Exposition répétée (RE):

Effets	SE/RE	Organes cibles	Cat.	Principaux effets, aigus et/ou retardées	Critère
- Neurologiques:	SE 	SNC 	Cat.3	NARCOSIS: Peut provoquer somnolence ou vertiges par inhalation.	GHS/CLP 3.8.3.4.

GHS/CLP 3.8.3.4: Classification de mélanges lorsqu'il existe des données sur les composants ou sur certains d'entre eux.

EFFETS CMR:

- Effets cancérigènes:

N'est pas considéré comme un produit cancérigène.

- Génotoxicité:

N'est pas considéré comme un produit mutagénique.

- Toxicité pour la reproduction:

N'est pas préjudiciable pour la fertilité.N'est pas préjudiciable pour le développement du fœtus.

- Effets via l'allaitement:

Il n'est pas classé comme un produit nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

EFFETS DIFFÉRÉS ET IMMÉDIATS, ET EFFETS CHRONIQUES D'UNE EXPOSITION DE COURTE ET DE LONGUE DURÉE:

Routes d'exposition

Peut s'absorber par inhalation de la vapeur, à travers la peau et par ingestion.



B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges

Code : B50011



Version: 1

Date d'émission: 18/09/2025

Date d'impression: 18/09/2025

	- Exposition à court terme: L'exposition aux vapeurs de solvants contenus dans la préparation au-delà des limites d'exposition indiquées peut conduire à des effets néfastes pour la santé, tels qu'irritation des muqueuses et du système respiratoire, des reins, du foie et du système nerveux central.Des éblouissements dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.Par ingestion, peut causer des irritations dans la gorge; d'autres effets peuvent être les mêmes que celles décrites pour l'exposition à des vapeurs. Peut provoquer somnolence ou vertiges. - Exposition prolongée ou répétée: Le contact répété ou prolongé peut provoquer l'élimination de la graisse naturelle de la peau, donnant comme résultat dermatite de contact non allergique et absorption à travers la peau. EFFETS INTERACTIFS: Non disponible. INFORMATIONS SUR LA TOXICOCINÉTIQUE, MÉTABOLISME ET DISTRIBUTION: - Absorption percutanée: Non disponible. - Toxicocinétique basique: Non disponible. AUTRES INFORMATIONS: Non disponible.
11.2	INFORMATIONS SUR LES AUTRES DANGERS: Propriétés perturbant le système endocrinien: Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d"évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Phtalate de diéthyle. Autres informations: Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 12 — INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES



B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges

Code : B50011



Version: 1

Date d'émission: 18/09/2025

Date d'impression: 18/09/2025

	Non disponible. - Photodégradabilité: Non disponible.																			
12.3	POTENTIEL DE BIOACCUMULATION: Non disponible. <table><tr><th>Bioaccumulation de composants individuels</th><th>logPow</th><th>BCF L/kg</th><th>Potentiel</th></tr><tr><td>4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one</td><td>0.95</td><td>3.2 (calculée)</td><td>Non bioaccumulable</td></tr><tr><td>Phtalate de diéthyle</td><td>2.2</td><td>18.3 (calculée)</td><td>peu probable, faible</td></tr><tr><td>Alcool isopropylique</td><td>0.05</td><td>3.2 (calculée)</td><td>Non bioaccumulable</td></tr></table>				Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potentiel	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	0.95	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable	Phtalate de diéthyle	2.2	18.3 (calculée)	peu probable, faible	Alcool isopropylique	0.05	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable
Bioaccumulation de composants individuels	logPow	BCF L/kg	Potentiel																	
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	0.95	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable																	
Phtalate de diéthyle	2.2	18.3 (calculée)	peu probable, faible																	
Alcool isopropylique	0.05	3.2 (calculée)	Non bioaccumulable																	
12.4	MOBILITÉ DANS LE SOL: Non disponible <table><tr><th>Movilité de composants individuels</th><th>log Poc</th><th>Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C</th><th>Potentiel</th></tr><tr><td>4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one</td><td>1,07</td><td rowspan="3">0,011 (calculée)</td><td>Non bioaccumulable</td></tr><tr><td>Phtalate de diéthyle</td><td>2,5</td><td>peu probable, faible</td></tr><tr><td>Alcool isopropylique</td><td>0,54</td><td>Non bioaccumulable</td></tr></table>				Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potentiel	4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	1,07	0,011 (calculée)	Non bioaccumulable	Phtalate de diéthyle	2,5	peu probable, faible	Alcool isopropylique	0,54	Non bioaccumulable		
Movilité de composants individuels	log Poc	Constante de Henry Pa·m3/mol 20°C	Potentiel																	
4-hydroxy-2,5-diméthylfuran-2(3H)-one	1,07	0,011 (calculée)	Non bioaccumulable																	
Phtalate de diéthyle	2,5		peu probable, faible																	
Alcool isopropylique	0,54		Non bioaccumulable																	
12.5	RÉSULTATS DES EVALUATIONS PBT ET VPVB:(Annexe XIII du Règlement (CE) nr. 1907/2006:) Ne contient pas des substances qui répondent aux critères PBT/vPvB.																			
12.6	PROPRIÉTÉS PERTURBANT LE SYSTÈME ENDOCRINIEN: Ce produit contient, à une concentration égale ou supérieure à 0,1% en poids, des substances en cours d"évaluation en raison de leurs possibles propriétés perturbatrices endocriniennes : Phtalate de diéthyle.																			
12.7	AUTRES EFFETS NÉFASTES: - Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone: Il ne contient pas de substances incluses dans le Règlement (UE) n° 2024/590 relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone. - Potentiel de formation photochimique d'ozone: Non disponible. - Potentiel de réchauffement climatique: En cas d'incendie ou d'incinération dégage du CO2.																			

RUBRIQUE 13 — CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1

</

		B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges Code : B50011	 
Version: 1		Date d'émission: 18/09/2025	Date d'impression: 18/09/2025
RUBRIQUE 14 — INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT			
14.1	NUMÉRO ONU OU NUMÉRO D'IDENTIFICATION: 1950		
14.2	DESIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DE L'ONU: AÉROSOLS		
14.3	CLASSE(S) DE DANGER POUR LE TRANSPORT: Transport par route (ADR 2025) et Transport par chemin de fer (RID 2025): - Classe: 2 - Groupe d'emballage: - Code de classification: 5F - Code de restriction en tunnels: (D) - Catégorie de transport: 2, max. ADR 1.1.3.6. 333 L - Quantités limitées: 1 L (voir exemptions totales ADR 3.4) - Document pour le transport: Fiche de route. - Consignes écrites: ADR 5.4.3.4 - Dispositions spéciales: 190;327;344;625 Transport voie maritime (IMDG 41-22): - Classe: 2 - Groupe d'emballage: - Fiche de Sécurité (FS): F-D,S-U - Guide soins médicaux d'urgence: 620* - Polluant marin: Non. - Document pour le transport: Connaissance d'embarquement. Transport voie aérienne (ICAO/IATA 2024): - Classe: 2 - Groupe d'emballage: - Document pour le transport: Lettre de transport aérien. Transport par voies de navigation intérieures (ADN): Non disponible		
14.4	GROUPE D'EMBALLAGE: Voir la section 14.3		
14.5	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT: Non applicable.		
14.6	PRECAUTIONS PARTICULIÈRES À PRENDRE PAR L'UTILISATEUR: S'assurer que les personnes transportant le produit savent quoi faire en cas d'accident ou de déversement. Toujours transporter dans des récipients fermés qui sont en position verticale et sécurisés. Assurer une ventilation adéquate.		
14.7	TRANSPORT MARITIME EN VRAC CONFORMEMENT AUX INSTRUMENTS DE L'OMI: Non disponible.		
RUBRIQUE 15 — INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION			
15.1	RÈGLEMENTATIONS/LÉGISLATION PARTICULIÈRES A LA SUBSTANCE OU AU MÉLANGE EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ, DE SANTÉ ET D'ENVIRONNEMENT: Les réglementations applicables à ce produit en général sont énumérés tout au long de cette fiche de données de sécurité. Restrictions à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation: Voir la section 1.2 Avertissement tactile de danger: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Protection de sécurité par des enfants: Non applicable (les critères de classification ne sont pas remplis). Législation spécifique sur les détergents: Applicable d'après le Règlement (CE) nr. 648/2004~907/2006 relatif aux détergents. Contient: Moins de 5%: Parfums. Égal ou supérieur à 30%: Hydrocarbures aliphatiques. AUTRES LÉGISLATIONS: Il est d'application la Recommandation 89/542/CEE, concernant l'étiquetage des détergents et des produits d'entretien. Contrôle des risques inhérents aux accidents graves (Seveso III): Voir la section 7.2 Autres législations locales: Le destinataire doit vérifier l'existence éventuelle de réglementations locales applicables au produit chimique.		
15.2	EVALUATION DE LA SÉCURITÉ CHIMIQUE: Pour cette mélange n'a pas été fait une évaluation de la sécurité chimique.		

	B50011 - Désodorisant parfum fruits rouges Code : B50011	 
---	--	---

Version: 1 Date d'émission: 18/09/2025 Date d'impression: 18/09/2025

RUBRIQUE 16 — AUTRES INFORMATIONS

16.1	TEXTE DES PHRASES ET NOTES DONT LE NUMÉRO FIGURE À LA RUBRIQUE 2 ET/OU 3: <u>Mentions de danger en accord le Règlement (UE) n° 1272/2008~2024/197 (CLP), Annexe III:</u> H222 Aérosol extrêmement inflammable. H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H302 Nocif en cas d'ingestion. H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H318 Provoque des lésions oculaires graves. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges. EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires. H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. <u>ÉVALUATION DES INFORMATIONS SUR LE DANGER DES MÉLANGES:</u> Voir les sections 9.1, 11.1 et 12.1. <u>CONSEILS RELATIFS À TOUTE FORMATION:</u> Il est recommandé pour tout le personnel qui va manipuler ce produit effectuer une formation basique en matière de prévention des risques professionnels, afin de faciliter la compréhension et l'interprétation des fiches de données de sécurité et l'étiquetage des produits. <u>PRINCIPALES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET SOURCES DE DONNÉES:</u> • European Chemicals Agency: ECHA, http://echa.europa.eu/ • EUR-Lex L'accès au droit de l'Union européenne, http://eur-lex.europa.eu/ • Industrial Solvents Handbook, Ibert Mellan (Noyes Data Co., 1970). • Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, (INRS, ED 984, 2007). • Accord européen concernant le transport des marchandises dangereuses par route, (ADR 2025). • International Maritime Dangerous Goods Code IMDG including Amendment 41-22 (IMO, 2022). <u>ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES:</u> Liste des abréviations et acronymes qui pourraient être utilisés (mais pas nécessairement utilisés) dans cette fiche de données de sécurité: • REACH: Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques. • GHS: Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques. • CLP: Classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges. • EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes. • ELINCS: Liste européenne des substances chimiques notifiées. • CAS: Service américain d'enregistrement des produits chimiques. • UVCB: Substances de composition variable ou inconnue, des produits de réaction complexe ou des matériels biologiques. • SVHC: Substances extrêmement préoccupantes. • PBT: Substances persistantes, bioaccumulables et toxiques. • mPmB: Substances très persistantes et très bioaccumulables. • COV: Composés Organiques Volatiles. • DNEL: Niveau dérivé sans effet (REACH). • PNEC: Concentration prévisible sans effet (REACH). • LC50: Concentration létale, 50 pour cent. • LD50: Dose létale, 50 pour cent. • ONU: Organisation des Nations Unies. • ADR: Accord européen sur le transport des marchandises Dangereuses par Route. • RID: Réglementations relatives au transport international de marchandises dangereuses. • IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses. • IATA: Association du Transport aérien international. • ICAO: Organisation de l'aviation civile internationale. <u>LÉGISLATIONS SUR FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ:</u> Fiche de Données de Sécurité selon l'Article 31 du Règlement (CE) nr. 1907/2006 (REACH) et l'annexe du Règlement (UE) nr. 2020/878. <u>HISTOIRE:</u> <u>RÉVISION:</u> Version: 1 18/09/2025
------	---

Les conditions de travail de l'utilisateur ne nous étant pas connues, les informations données dans la présente fiche de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et sur les réglementation tant nationales que communautaires. Le produit ne doit pas être utilisé à d'autres usages que ceux spécifiés sans avoir obtenu au préalable des instructions de manipulation écrites. Il est toujours de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux exigences des lois et réglementations locales. Les informations données dans la présente fiche de sécurité doivent être considérées comme une description des exigences de sécurité du produit et non pas comme une garantie des propriétés de celui-ci.

Fiche de Données de Sécurité (FDS) générée avec la version 6.0.0.195 du software JMTCHEM (www.jmtchemsolutions.com).